

Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du 11 juin 2020

Conseillers communautaires en exercice : 123

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle des conférences de la CCIT du Doubs, à Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de Grand Besançon Métropole, puis de M. Gabriel BAULIEU, 1^{er} Vice-Président.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.2, 0.3, 0.4, 0.5, 0.6, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.1.7, 1.2.1, 1.2.2, 1.2.3, 1.2.4, 2.1, 2.2, 2.3, 3.1, 3.2, 7.1, 7.2, 8.1, 8.2, 8.3.

La séance est ouverte à 18h00 et levée à 21h05

Étaient présents :

Amagney : M. Thomas JAVAUX **Audeux** : Mme Françoise GALLIOU **Besançon** : M. Eric ALAUZET, M. Frédéric ALLEMANN, M. Nicolas BODIN, M. Gueric CHALNOT, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, M. Pascal CURIE, Mme Marie-Laure DALPHIN, Mme Myriam EL YASSA, M. Ludovic FAGAUT, M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Jacques GROSPELLIN, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, M. Thierry MORTON, M. Yannick POUJET, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF **Bonnay** : M. Gilles ORY **Boussières** : Hélène ASTRIC **ANSART Braillans** : M. Alain BLESSEMILLE **Busy** : M. Philippe SIMONIN **Byans-sur-Doubs** : M. Didier PAINEAU **Chalezeule** : M. Christian MAGNIN-FEYSOT **Chalèze** : M. René BLAISON **Champagny** : M. Olivier LEGAIN **Champvans-les-Moulins** : M. Florent BAILLY **Chemaudin et Vaux** : M. Gilbert GAVIGNET **Chevroz** : M. Franck BERNARD **Deluz** : M. Fabrice TAILLARD **Devecey** : M. Michel JASSEY **Ecole-Valentin** : M. Yves GUYEN **Fontain** : Mme Martine DONEY **François** : M. Emile BOURGEOIS **Geneuille** : M. Patrick OUDOT **Gennes** : Jean SIMONDON **Grandfontaine** : M. Henri BERMOND **Les Auxons** : M. Serge RUTKOWSKI **Mamirolle** : M. Daniel HUOT **Montfaucon** : M. Pierre CONTOZ **Nancray** : M. Vincent FIETIER **Palise** : Mme Daniel GAUTHEROT **Pelousey** : Mme Catherine BARTHELET **Pouilley-Français** : M. Yves MAURICE **Pouilley-les-Vignes** : M. Jean-Marc BOUSSET **Roche lez-Beaupré** : M. Jacques KRIEGER **Saint-Vit** : M. Pascal ROUTHIER **Saône** : M. Benoît VUILLEMIN **Serre-les-Sapins** : M. Gabriel BAULIEU **Thise** : M. Loïc ALLAIN **Thoraise** : M. Jean-Paul MICHAUD **Torpes** : M. Denis JACQUIN **Vaire** : Mme Valérie MAILLARD **Velesmes-Essarts** : M. Jean-Marc JOUFFROY **Vorges-les-Pins** : Mme Maryse VIPREY

Membre du Bureau présent (sans voix délibérative) : M. Jean-Yves PRALON

Étaient présents en visioconférence (avec possibilité de vote par procuration) :

Avanne-Aveney : M. Joël GODARD, suppléant de Mme Marie-Jeanne BERNABEU **Besançon** : Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Claudine CAULET, M. Emmanuel DUMONT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Jean-Sébastien LEUBA, Mme Danielle POISSENOT, M. Anthony POULIN, M. Rémi STHAL, Mme Catherine THIEBAUT, **Châtillon-le-Duc** : Mme Catherine BOTTERON **Cussey-sur-l'ognon** : M. Jean-François MENESTRIER **Dannemarie-sur-Crête** : Mme Martine LEOTARD **Larnod** : M. Hugues TRUDET **Montferrand-le-Château** : Mme Lucie BERNARD **Pirey** : M. Robert STEPOURJINE **Pugey** : M. Frank LAIDIÉ **Tallenay** : M. Ludovic BARBAROSSA

Étaient absents :

Besançon : M. Julien ACARD, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE, M. Pascal BONNET, M. Patrick BONTEMPS, M. Emile BRIOT, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Danielle DARD, M. Clément DELBENDE, M. Cyril DEVESA, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, M. Philippe GONON, Mme Myriam LEMERCIER, Mme Carine MICHEL, M. Philippe MOUGIN, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX, Mme Rosa REBRAB, Mme Mina SEBBAH, Mme Ilva SUGNY, M. Gérard VAN HELLE **Beure** : M. Philippe CHANEY **Champoux** : M. Philippe COURTOT **Chaucenne** : Mme Valérie DRUGE **La Chevillotte** : M. Roger BOROWIK **La Vèze** : M. Jean-Pierre JANNIN **Le Gratteris** : M. Cédric LINDECKER **Marchaux-Chaudefontaine** : M. Patrick CORNE **Mazerolles-le-Salin** : M. Daniel PARIS **Merrey-Vieilley** : M. Philippe PERNOT **Miserey-Salines** : M. Marcel FELT **Morre** : M. Jean-Michel CAYUELA **Noironne** : Claude MAIRE **Novillars** : M. Bernard LOUIS **Osselle-Routelle** : Mme Anne OLSZAK **Rancenay** : Mme Nadine DUSSAUCY **Roset-Fluans** : M. Jacques ADRIANSEN **Saint-Vit** : Mme Annick JACQUEMET **Venise** : M. Jean-Claude CONTINI **Vieilley** : M. Franck RACLOT **Villars Saint-Georges** : M. Jean-Claude ZEISSER

Secrétaire de séance :

Mme Elsa MAILLOT

Procurations de vote :

Mandants :

MJ.BERNABEU, AS.ANDRIANTAVY, S.BARATI-AYMONIER, T.BIZE, P.BONNET, P. BONTEMPS, E.BRIOT, YM.DAHOUI, D.DARD, C.DELBENDE, O.FAIVRE-PETITJEAN, B.FALCINELLA, A.GHEZALI, P.GONON, C.MICHEL, M.OMOURI, S.PESEUX, D.POISSENOT, R.REBRAB, M.SEBBAH, R.STHAL, I.SUGNY, C.THIEBAUT, G.VAN HELLE, P.COURTOT, C.BOTTERON, V.DRUGE, JF.MENESTRIER, M.LEOTARD, R.BOROWIK, H.TRUDET, JP.JANNIN, P.CORNE, D.PARIS, M.FELT, L.BERNARD, C.MAIRE, B.LOUIS, A.OLSKAK, R.STEPOURJINE, N.DUSSAUCY, J.ADRIANSEN, F.RACLOT

Mandataires :

JP.MICHAUD, A.VIGNOT, S.WANLIN, C.LIME, C.WERTHE, M.ZEHAF, C.LIME, N.BODIN, P.CURIE, E.MAILLOT, L.CROIZIER, K.ROCHDI, Y.POUJET, C.COMTE-DELEUZE, M.LOYAT, J.GROSPELLIN, ML.DALPHIN, P.CURIE, T.MORTON, C.WERTHE, E.ALAUZET, M.EL-YASSA, E.ALAUZET, D.SCHAUSS, A.BLESSEMILLE, S.RUTKOWSKI, F.GALLIOU, S.RUTKOWSKI, E.BOURGEOIS, B.VUILLEMIN, D.HUOT, B.VUILLEMIN, A.BLESSEMILLE, G.GAVIGNET, Y.GUYEN, H.BERMOND, F.BAILLY, J.KRIEGER, JP.MICHAUD, JM.BOUSSET, D.JACQUIN, D.PANEAU, G.ORY

Délibération n°2020/005254

Rapport n°2.3 - Transports : dédommagement des abonnés

Transports : dédommagement des abonnés

Rapporteur : Michel LOYAT, Vice-Président

Commission : Mobilités

Inscription budgétaire

Impact à intégrer dans le cadre des réalisations 2020

Résumé :

Dans le cadre de la crise sanitaire COVID-19, depuis le 16 mars 2020, date de la fermeture des écoles, l'offre de transport du réseau GINKO a été adaptée à plusieurs reprises, en fonction de l'évolution des nécessités de confinement et des personnels disponibles.

La présente délibération détaille l'évolution du service sur la durée, les conséquences sur la fréquentation du réseau, les mesures sanitaires complémentaires mises en œuvre et les mesures de dédommagement consenties aux abonnés.

1. Sur le niveau de service

L'offre du réseau GINKO a évolué à plusieurs reprises, notamment à compter du :

- **Lundi 16 mars 2020, avec la fermeture des établissements scolaires :**
 - o Suppression de la totalité des services scolaires urbains et périurbains (Diabolos et RPI) ;
 - o Passage du réseau GINKO en horaire « petites vacances scolaires ».
- **Mercredi 18 mars, suite à l'application du confinement général à partir du mardi 17 mars à 12h, passage du réseau GINKO en horaire de « samedi ».**
- **Samedi 21 mars, mise en place d'un réseau spécifique (« réseau plan 3 bis ») défini dans le plan de continuité de l'activité (PCA) :**
 - o Une offre réduite spécifique ayant pour objectif d'assurer la couverture de l'ensemble du territoire de GBM, via le maintien de toutes les lignes urbaines et périurbaines régulières, même avec un service minimal, et des services de transport à la demande, dont le service PMR « GINKO Access ».
 - o Un service équivalant à 42% du service proposés habituellement sur les lignes urbaines un jour de semaine scolaire et à 25 % sur les lignes périurbaines régulières et TAD.
 - o Dans le détail :
 - T1 et T2 : de 5 h à 00h, toutes les 16 minutes en journée, 30 minutes en soirée
 - L4 : un bus toutes les 20 minutes de 6h à 20h puis un bus toutes les 30 min de 20h à 23h30
 - L3 – L4 – L5 – L6 : un bus toutes les 30 minutes de 6h à 23h30
 - Ligne 7 : un bus toutes les 30 minutes de 6h à 19h30
 - Lignes 8, 9 et 10 : un bus toutes les 60 minutes
 - Lignes 11 et 12 : un bus toutes les 80 à 90 minutes
 - Lignes périurbaines, 1 à 3 allers/retours par jour et horaires sur réservation assurés
 - Fonctionnement normal des services sur réservation Ginko Proxi, Ginko Proxi TGV, Ginko Gare, Ginko Hôpital, Ginko Cliniques
 - o Un niveau d'offre et une amplitude proposés assurant une desserte lisible et satisfaisante des établissements de santé, des lieux d'emplois et des commerces.
 - o Un niveau d'offre encore important permettant la bonne application des règles de distanciation des usagers et du personnel à bord des véhicules, notamment par la

mise en service préférentielle des matériels les plus capacitaires sur les lignes (tramways, car/bus standards et articulés).

- **Mercredi 1^{er} avril, après une enquête menée par l'Inspection d'Académie du Doubs** auprès de l'ensemble des personnels soignants, dont les enfants sont regroupés dans des écoles de l'agglomération, un service de transport dédié (taxi) a été mis en place pour emmener les enfants de quatre familles dans deux écoles bisontines et une école de Saint-Vit.
- **Depuis le lundi 11 mai, première phase du déconfinement :**
 - o L'offre de transport déployée sur le réseau Ginko passe à une fréquence de passage plus élevée, assurant ainsi une capacité de transport maximale en fonction des moyens disponibles.
 - o L'offre correspond aux horaires proposés en période de « petites vacances scolaires », ce qui représente 84 % d'un jour scolaire habituel sur les lignes urbaines et 69 % sur les lignes périurbaines.
 - o L'amplitude de service est la même que celle appliquée toute l'année, avec des tramways et des Lianes circulant jusqu'à minuit notamment.
 - o Dans le détail :
 - Lignes tram T1 et T2 : un tram toutes les 12 minutes, 6 minutes sur le tronçon commun entre « Hauts du Chazal » et « Parc Micaud »
 - Lianes: L3-L4-L5-L6 et ligne 7 : un bus toutes les 10 minutes en heures de pointe
 - Lignes 8 et 9 : un bus toutes les 15 minutes en heures de pointe
 - Lignes 10 et 11 : un bus toutes les 30 minutes
 - Ligne 12 : un bus toutes les 45 minutes
 - Les lignes périurbaines fonctionnent également selon les mêmes horaires que ceux appliqués en période de vacances scolaires.
 - Les services sur réservation, dont le service Ginko Access réservé aux personnes à mobilité réduite, sont disponibles aux conditions habituelles.
 - o Des bus articulés sont affectés en priorité sur les lignes urbaines utilisées habituellement pour les motifs de déplacement autres que scolaires et études, pour faire respecter au maximum les mesures de distanciation sociale.
 - o Les transports scolaires à destination des écoles maternelles et primaires sont en service depuis le 14 mai, en fonction de la réouverture des écoles et en coordination avec les communes concernées de Grand Besançon Métropole.
 - o Les transports scolaires à destination des collèges et des lycées (Lignes Diabolo) seront progressivement remis en place, en fonction de la réouverture des établissements à compter du début juin.

2. Sur la fréquentation

La fréquentation a chuté fortement dès le lundi 16 mars, pour représenter en début de crise environ 40 % d'une fréquentation journalière habituelle et atteindre rapidement 16 % dès le vendredi 20 mars.

Sur le mois d'avril, la fréquentation s'est stabilisée à hauteur de 15 % d'une fréquentation journalière habituelle sur les lignes urbaines (12 000 à 13 000 voyages par jour). Sur les lignes périurbaines, environ 80 voyages par jour ont été comptabilisés.

Les réservations des services à la demande ont été faibles durant cette période : une vingtaine de voyages par jour ; 4 à 6 voyages par jour en moyenne sur GINKO Access.

Durant cette période, ce niveau de fréquentation, combiné au niveau d'offre et à l'amplitude, a permis le bon respect des distanciations à bord de véhicules.

Depuis le début mai, et notamment à partir de l'annonce et du déconfinement du 11 mai, la fréquentation est repartie à la hausse, notamment sur la partie urbaine du réseau :

- Semaine du 4 mai, fréquentation en légère hausse : 17 à 19 % de la fréquentation habituelle ; 14 500 à 16 000 voyages par jour
- Semaine du 11 mai, la fréquentation double : 30 à 34 % de la fréquentation habituelle ; 26 000 à 29 000 voyages par jour
- Semaine du 18 mai (hors pont de l'Ascension), la fréquentation continue de croître : 35 à 36 % de la fréquentation habituelle ; 30 000 voyages par jour

3. Sur les mesures complémentaires

Les mesures complémentaires déployées dès le début du confinement ont été les suivantes :

- Les transporteurs assurent le nettoyage renforcé des matériels roulants et bâtiments d'exploitation au moyen de produits adaptés. Une attention particulière est portée sur les barres d'appui, boutons de demande d'arrêts et postes de conduite. Le nettoyage des distributeurs automatiques de titres est également renforcé sur Besançon.
- Utilisation comme « mesure barrière » des vitres de protection au niveau du poste de conduite dans les bus urbains.
- Suspension de la vente de titres à bord afin de limiter les contacts au moment du rendu monnaie notamment ; information associée des voyageurs invités à se reporter sur l'ensemble des autres canaux de vente
- Interdiction de monter par la porte « avant » dans les bus et cars pour limiter les interactions avec les conducteurs.
- Fermeture aux clients de la Boutique Ginko, mais maintien de l'activité pour prolonger les droits des bénéficiaires de la CMU et de demandeurs d'emploi
- Suspension des contrôles de titre, mais maintien des équipes de sécurisation du réseau
- Messages de prévention diffusés à bord des véhicules pour rappeler aux voyageurs que le respect des règles d'hygiène dictées par les autorités sanitaires sont essentielles pour se protéger et protéger les autres (message sonore régulier à bord des bus/trams pour insister en particulier sur la distanciation sociale ; affichage dans les cars)
- Présence forte du réseau GINKO sur tous les canaux d'information et de communication : site internet, réseaux sociaux, bornes d'informations voyageurs, outils digitaux, ...
- Mesures visant à limiter la fréquentation : messages sonores réguliers à bord des bus et trams informant les voyageurs que des contrôles de Police Nationale sont réalisés pour vérifier qu'ils sont dotés d'une autorisation dérogatoire de déplacement.

Depuis le 11 mai, ces mesures ont été renforcées et/ou modifiées :

- Le port du masque est obligatoire pour les voyageurs à bord et en station. L'absence de masque est passible d'une amende lors de contrôles.
- Une distanciation physique d'au moins un mètre doit être respectée à bord des véhicules, aux arrêts de bus et aux stations de tramway.
- Une neutralisation d'un siège sur deux à bord des véhicules est mise en place.
- L'autorisation dérogatoire de déplacement est supprimée.
- La montée par l'avant est réinstaurée sur l'ensemble des bus urbains
- A la Boutique Ginko, rouverte, un marquage au sol est réalisé afin de faire respecter les règles de distanciation physique. Le port du masque est obligatoire dans la boutique.
- Tous les conducteurs du réseau GINKO portent un masque.
- Des équipes sont présentes quotidiennement sur le réseau pour accompagner et informer les voyageurs.
- Dans la mesure du possible, il est conseillé aux voyageurs d'éviter les plages horaires en heures de pointe de 7 heures à 8 h 30 et de 17 heures à 18 heures.

4. Sur le dédommagement des abonnés

Dès avril, la collectivité a décidé du dédommagement des abonnés GINKO selon les conditions suivantes :

- Remboursement de 50 % du coût des abonnements valables en mars, en complétant jusqu'au 10 mai le formulaire dédié disponible sur le site www.ginko.voyage, pour les détenteurs « PASS 4/17 », « PASS 18/25 », « PASS Sésame », « PASS 64 ans et + », « PASS PMR », « PASS demandeur d'emploi » et « PASS CMU-C ».

- En avril, gratuité pour les 20 000 abonnés dotés d'un PASS annuel (courant sur le mois d'avril) ou bénéficiant d'un prélèvement bancaire mensuel régulier aux formules « PASS 4/17 », « PASS 18/25 », « PASS Sésame», « PASS 64 ans et + » et « PASS PMR». Soit le prélèvement bancaire a été simplement suspendu, soit les abonnés qui ont réglé leur abonnement par d'autres moyens de paiement remplissent d'ici le 10 mai le formulaire de remboursement sur le site www.ginko.voyage. »

A ce jour, environ 7 500 demandes de remboursement sont parvenues auprès du service commercial, auxquelles s'ajoutent environ 6 000 suspensions de prélèvement sur le mois d'avril.

Pendant la période de confinement, la perte de recettes commerciales globale pour Grand Besançon Métropole est estimée à 90 %, soit environ 1,8 M€ HT. Cette estimation ne prend pas en compte l'incidence que pourra avoir durablement la crise sanitaire sur l'usage et donc la fréquentation des transports publics durant les mois à venir.

Pour le mois de mai, impacté également par le confinement et la réouverture progressive des seuls établissements scolaires maternelles et primaires à compter du 14 mai, il est proposé le remboursement des abonnements annuels à hauteur de la valeur du mois de mai pour les Pass 4-17 ans et 18-25 ans. Ce remboursement serait traité après demande expresse des usagers concernés (formulaire de demande de remboursement).

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur le remboursement des abonnements annuels à hauteur de la valeur du mois de mai pour les Pass 4-17 ans et 18-25 ans. Ce remboursement sera traité après demande expresse des usagers concernés (formulaire de demande de remboursement).

Pour extrait conforme,

Le Président,

Jean-Louis FOUSSERET



Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 106

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0